



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CRISE UKRAINIENNE ET PLAN DE RESILIENCE

23 MARS 2022



PLAN DE RESILIENCE - CRISE UKRAINIENNE

1^{er} objectif : Pour faire face aux impacts immédiats et importants de la crise sur les filières agricoles à l'amont comme à l'aval, 4 priorités dans le plan de résilience :

1. Face à l'augmentation importante du coût du carburant :

- **Mesure de remise sur les carburants de 15 centimes** hors taxe au 1er avril s'appliquant aussi au Gasoil Non Routier des agriculteurs ;
- **Mise en place du remboursement anticipé de la TICPE de 2021** et, sur demande, un **acompte de 25% pour la TICPE 2022**, qui seront versés après déclaration, dès le 1er mai 2022.

2. Face à l'augmentation importante du coût du gaz :

Éligibilité des entreprises agricoles et agroalimentaires à l'aide aux entreprises consommatrices de gaz et d'électricité, avec la prise en charge de la moitié du surplus de dépenses énergétiques dans la limite de leurs pertes, pour les entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité représentent au moins 3 % des charges, et qui deviendraient déficitaires en 2022 du fait du renchérissement de leurs dépenses en énergie.

3. Face à l'augmentation du coût de l'alimentation animale dans les élevages :

Mise en place d'une mesure exceptionnelle d'aide aux éleveurs pour prendre en charge une partie du surcoût alimentaire.

Aide ciblée sur les élevages fortement dépendants d'achats d'aliments et qui connaîtront des pertes liées à cette hausse, d'une durée de 4 mois, sur une période à compter du 15 mars. Un maximum de 400 M€ pourrait être alloué à cette aide. Réflexion sur le régime d'aide concerné.

4. Face aux difficultés supplémentaires :

Abondement de l'enveloppe des prises en charge des cotisations sociales dès cette année portée à 150 M€

2^{ème} objectif : sécuriser la production agricole et alimentaire, avec 4 mesures supplémentaires :

- **entamer de nouvelles négociations commerciales pour sécuriser les producteurs et les entreprises agroalimentaires**
- **sécuriser la campagne 2022 en engrais**
- **produire plus de protéines végétales notamment en 2022**
- **Augmenter la souveraineté agroalimentaire de la France**: mise en œuvre d'un plan souveraineté azote en privilégiant la production d'engrais vert et le développement de filières de valorisation d'engrais organiques ; renforcement du plan protéines végétales dans le cadre de France 2030 ; développement d'un plan de souveraineté énergétique agricole et alimentaire, pour accélérer le développement des énergies renouvelables et la décarbonation de l'amont agricole et des IAA ; élaboration d'un plan souveraineté français et européen « Fruits et légumes », associant étroitement les territoires ultra-marins.

PLAN DE RESILIENCE - CRISE UKRAINIENNE

- Un dispositif européen va être annoncé aujourd'hui avec une série de mesures pour aider le secteur agricole à faire face aux conséquences de l'invasion russe en Ukraine (aides d'urgences, aides au stockage privé de viande porcine, autorisation de l'utilisation des jachères, déblocage des fonds de la réserve de crise...)

- Une page dédiée sur le site du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/crise-ukrainienne-impact-sur-activites-economiques>

Avec une **foire aux questions (FAQ)** sur l'ensemble des dispositifs mobilisables, et un **portail unique de contact**, à destination des entreprises, pour les réponses de premier niveau : <http://www.cci.fr/ukraine-impact-entreprises>

- Comme lors de la crise Covid en 2020, les informations vont être mises en ligne de façon régulière sur le site de la DRAAF et les difficultés rencontrées sont à faire remonter sur la boîte mail : veille-economique.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr